

Agenda de l'année

14 JUILLET FÊTE AU PLAN D'EAU DES RULIERES

Comme tous les ans, rendez-vous au plan d'eau des Rulières pour les festivités du 14 juillet. Cette année l'organisation a été réalisée par la commune de Saint-Valérien. Au programme / **17h** : concert "Duo Orange Blues" / **18h30** : spectacle "Barolo sous l'O", **19h30** / Restauration suivi du bal. **Feu d'artifice annulé.**

19 JUILLET LE GRAND DÉFI

Cette année le Grand Défi est organisé par La Caillère-Saint-Hilaire. Rendez-vous au stade de La Caillère à partir de 13h30 pour le début des jeux. Au programme, concert du groupe Voltair, bar, bal et feu d'artifice. Repas du soir sur réservation au 06 08 55 70 34.

25 JUILLET APÉRO-CONCERT

Organisé par l'association StylMusik85. Rendez-vous à partir de 19h30 dans la cour de l'ancienne école.

15 AOÛT COURSE CYCLISTE

Course cycliste organisée par le Vélo Club de Venansault.

15 AOÛT SOIRÉE MOULES FRITES

Repas et soirée dansante organisée par le Comité des fêtes de La Chapelle-Thémer. Sur réservation uniquement au 06 74 79 58 64.

4 SEPT DÉPART À LA RETRAITE DE CHRISTINE

Venez souhaiter une bonne retraite à notre secrétaire générale de mairie, à partir de 19h à la salle des fêtes de La Chapelle-Thémer.

26 SEPT VOYAGE AU COEUR DE L'ARSENAL DE ROCHEFORT

Organisé par le Comité des fêtes de La Chapelle-Thémer.

11 NOV COMMÉMORATION

Cérémonie à la stèle à partir de 11h suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité à la salle des fêtes.

DÉC TÉLÉTHON

15 JANV VOEUX DU MAIRE

M. le Maire à l'honneur de vous convier à la cérémonie des vœux le vendredi 15 janvier à 19h, à la salle des fêtes.

16 JANV GOÛTER DES AÎNÉS

Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 15h30, animé par Christophe.

Assainissement

Dans le cadre du contrôle de l'assainissement individuel, une campagne de vérification sera réalisée sur la commune en fin d'année. Les propriétaires concernés seront informés des dates de passage.

Déchèterie

DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE 2026

Mercredi et samedi de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h45.

DU 1ER NOVEMBRE 2026 AU 31 MARS 2027

Mercredi et samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Les déchèteries seront fermées tous les jours fériés.

Retrouvez toutes les informations sur le site cc-sudvendeeilittoral.fr, ou contactez le service déchets au 02 49 58 00 99 ou par mail dechets@sudvendeeilittoral.fr

Usage de l'eau

Restons vigilant sur l'usage de l'eau.

En raison de la canicule et des épisodes de sécheresse, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être mises en place ou évoluer rapidement. **Toutes les informations sont consultables sur le site vigieau.gouv.fr.**

Adoptons les bons gestes pour préserver cette ressource précieuse.

Intramuros

Toute l'actualité de La Chapelle-Thémer sera bientôt accessible sur l'application **Intramuros** ! Une solution proposée par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui **facilitera la diffusion rapide des informations et renforcera le lien entre la commune et ses habitants.**

Adressage

Votre maison est-elle bien numérotée ?

Pour que les secours, les facteurs, les livreurs ou encore les visiteurs trouvent facilement votre domicile, il est important que le numéro de votre habitation soit visible.

Si vous ne disposez pas de plaque de numéro ou si vous pensez qu'une erreur existe dans votre adresse, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous vous aiderons à vérifier votre situation et à trouver une solution.

Infos mairie

Mairie de La Chapelle-Thémer

1, rue de la Mairie - 85210 La Chapelle-Thémer

Tél : 02 51 27 60 04

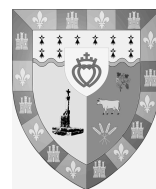
Mail : accueil@lachapellethemer.fr

ACCUEIL AU PUBLIC

Lundi et mardi : 10h30 - 12h30

Vendredi : 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h



COMMUNE DE LA CHAPELLE-THÉMER

La gazette de l'été

N°1

JUILLET 2026



Mme Dorothee LIAIGRE, M. Franck CHARRIAU, M. Patrick MOTA DE JESUS, Mme Pascale BORDE, M. Karl GUERINEAU, Mme Lucie HERVÉ, Mme Delphine RAGER, M. Pascal JEANGIRARD (2ème adjoint), M. David PELLETIER (Maire), Mme Marion LEMONNIER (1ère adjointe), M. Jean-Claude REKAS.



Depuis son installation le 20 mars 2026, le Conseil municipal est pleinement à l'œuvre. La mise en place des différentes commissions marque le début d'un travail collectif au service des projets et des habitants.

Le mot du maire

Chers Théméraires,

Au nom du conseil municipal, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du mois de mars dernier. L'équipe est désormais installée et les commissions se réunissent afin de construire différents projets, dont celui de la gazette.

Je tiens à remercier Christine pour ses 36 années de service au sein de la commune. Elle fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31 juillet. C'est Léonore, que nous avons accueillie en stage, qui prendra le poste de secrétaire à partir du 1er août prochain.

Je vous souhaite de très belles vacances et vous invite à prendre soin de vous.



M. David PELLETIER

Maire de La Chapelle-Thémer et onzième Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, commission "Eau et assainissement"

Les commissions

• Responsable de la location de la salle des fêtes

Membre Titulaire : Mme LEMONNIER Marion

Membre Suppléant : M. GUERINEAU Karl

• Commission de bâtiment et gestion des logements

Président : M. PELLETIER David / Membres : Mme Lemonnier Marion, M. MOTA DE JESUS Patrick, M. CHARRIAU Franck, Mme LIAIGRE Dorothee, Mme RAGER Delphine

• Commission voirie

Président : M. PELLETIER David / Membres : M. JEANGIRARD Pascal, M. MOTA DE JESUS Patrick, Mme HERVÉ Lucie, M. GUERINEAU Karl

• Commission des finances

Président : M. PELLETIER David / Membres : M. REKAS Jean-Claude, M. JEANGIRARD Pascal, Mme RAGER Delphine, Mme LEMONNIER Marion

• Commission communication

Membres : M. JEANGIRARD Pascal, Mme RAGER Delphine, Mme LEMONNIER Marion, M. PELLETIER David

• Commission animation

Membres : M. GUERINEAU Karl, M. CHARRIAU Franck, Mme BORDE Pascale, Mme HERVÉ Lucie

• Commission urbanisme

Président : M. PELLETIER David / Membres : M. JEANGIRARD Pascal, M. REKAS Jean-Claude, Mme LEMONNIER Marion

• Bureau d'aide sociale

Président : M. PELLETIER David / Membres du conseil municipal : M. MOTA DE JESUS Patrick, Mme RAGER Delphine, Mme LIAIGRE Dorothee

• Commission communale des impôts directs (CCID)

Président : M. PELLETIER David

6 Commissaires titulaires : M. PELLETIER David, Mme LEMONNIER Marion, M. JEANGIRARD Pascal, Mme BORDE Pascale, Mme RAGER Delphine, M. MOTA DE JESUS Patrick.

6 Commissaires suppléants : Mme LIAIGRE Dorothee, M. CHARRIAU Franck, Mme HERVÉ Lucie, M. AIRIAU Jean-Michel, M. CHEVALLIER Guillaume, M. LIAIGRE Eric.

Travaux de voirie 2026

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie 2025-2026, la commune a procédé à des travaux de réfection de la voirie communale afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Initialement programmés en 2025, les travaux ont dû être reportés en raison de conditions météorologiques défavorables. Ils ont finalement été réalisés par l'entreprise **Bonneau TP**, située à Saint-Ouenne (79220) du 2 au 5 juin 2026.

Plusieurs voies communales ont donc été réhabilitées notamment dans le bourg, à l'Orbrie et au niveau des lieux-dits Les Soudières, La Richerie, La Ronde ou encore Les Venelles.

Le financement de l'opération

Cette opération représente un investissement total de **59 071 € HT, soit 70 885,20 € TTC**, financé de la manière suivante :

- **20 000 €** au titre du Fonds de soutien à la ruralité, avec le soutien du **Département de la Vendée** ;
- **19 187 €** au titre du Fonds de soutien intercommunal aux projets communaux, avec le soutien de la **Communauté de Communes Sud Vendée Littoral** ;
- **19 884 €** d'autofinancement communal.

La commune remercie ses partenaires financiers pour leur accompagnement dans la réalisation de ce projet, qui contribue à l'amélioration et à la pérennisation de la voirie communale.

Monsieur David Pelletier, Maire de La Chapelle-Thémer, accompagné de son adjoint délégué à la voirie, Monsieur Pascal Jeangirard, sont pleinement conscients de l'importance de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier communal.

Cette responsabilité s'inscrit dans une mission essentielle de service public visant à garantir la sécurité des usagers, à préserver la qualité des infrastructures et à assurer des conditions de circulation optimales pour tous.

C'est dans cet esprit que la municipalité poursuit régulièrement des travaux de voirie afin d'entretenir durablement le patrimoine communal et de répondre aux attentes des habitants.



Achat d'une tondeuse

Vous l'avez peut-être déjà aperçue en action : la commune s'est récemment équipée d'une tondeuse Iseki d'occasion pour l'entretien de ses espaces verts.

Aux commandes, on retrouve Éric, notre employé communal. Où que l'on vive sur commune chacun peut constater, au fil de l'année, le travail réalisé pour entretenir les abords, les chemins et les espaces publics.

Avec cette nouvelle tondeuse, Éric pourra intervenir plus facilement et plus efficacement, notamment en période de forte pousse, lorsque la végétation ne laisse que peu de répit. Cet outil concret va lui simplifier le quotidien tout en permettant de maintenir un cadre de vie agréable sur l'ensemble du territoire communal.

La commune a fait le choix du bon sens en investissant dans un matériel d'occasion fiable, alliant efficacité et maîtrise des dépenses. Derrière cet équipement, il y a surtout une volonté partagée : prendre soin de notre environnement, partout sur la commune, afin que chacun, où qu'il vive, puisse en profiter pleinement.

Un grand merci à Éric pour son engagement et son travail régulier, toujours au service de tous.



Départ à la retraite de Christine

Vous le savez peut-être déjà : Christine, notre secrétaire de mairie depuis 35 ans, prendra une retraite bien méritée à partir de cet été.

Afin de la remercier pour toutes ces années passées au service de la commune et de lui dire au revoir comme il se doit, **un pot de départ sera organisé le vendredi 4 septembre, à partir de 19h, à la salle des fêtes de La Chapelle.**

A cette occasion, nous espérons vous voir nombreux !



Des jardinières entretenu par les habitants

Comme chaque année, la commune a renouvelé son opération d'entretien des jardinières installées un peu partout sur le territoire communal.

Depuis plusieurs années, les habitants sont invités à participer directement à l'embellissement de leur cadre de vie en fleurissant et en entretenant ces petites jardinières tout au long de l'année.

Pour accompagner cette démarche citoyenne, la commune met en place des bons permettant de garnir les jardinières en fleurs et plantations. Même si cette action a été lancée un peu tardivement cette année, nous souhaitons la pérenniser, car elle contribue pleinement à rendre notre commune plus agréable et accueillante.

Merci à toutes et à tous pour votre implication dans l'embellissement de notre commune.

Distributeur de pain : maintenir un service

Le maintien des services de proximité reste une priorité pour la municipalité. Suite à l'arrêt récent du distributeur de pain, en cause le manque de rentabilité, plusieurs solutions sont actuellement étudiées afin de proposer un nouveau service aux habitants.

Parmi les pistes envisagées figurent notamment la location ou l'achat de la machine par la commune, avec un ravitaillement assuré par un boulanger qui n'aurait alors pas à investir lui-même dans cet équipement.

Nous restons également ouverts à toute autre proposition. Si vous avez des idées pour permettre le maintien de ce service, et continuer à bénéficier de ce pain quotidien que beaucoup apprécient, n'hésitez pas à venir en échanger avec nous en mairie.

La sécurité de nos enfants aux arrêts de bus

La commune compte plusieurs arrêts de bus utilisés chaque jour par les enfants pour se rendre à l'école. Malheureusement, avec le temps, certains marquages au sol se sont détériorés et sont devenus moins visibles.

Une réfection du marquage au sol a été réalisée au mois de juin par notre agent technique, afin d'améliorer leur visibilité et de renforcer la sécurité des enfants lorsqu'ils prennent le bus, le matin comme le soir. Cette intervention va pouvoir contribuer à mieux signaler les zones d'arrêt et à protéger les élèves dans leurs déplacements quotidiens.

